

PROGRAMME DE GOUVERNANCE ECONOMIQUE – MATRICE D’ACTIONS

République Démocratique du Congo
Ministère des Finances
Comité Technique de suivi des réformes
« CTR »



Amélioration de la Gouvernance Economique

Matrice des actions à mener

Objectifs :

- Rétablir la confiance et la transparence dans la gestion des ressources naturelles;
- Améliorer le climat des affaires ;
- Améliorer l'efficacité de l'utilisation des ressources issues du secteur extractif ;
- Améliorer la transparence, l'efficacité et l'économie dans les procédures d'exécution de la dépense publique.

«Mars 2011 »

N°	ACTIONS A MENER	ECHEANCES	INTERVENANTS	OBSERVATIONS
I. L'exploitation des ressources naturelles est faite de manière à tirer le maximum de bénéfices pour l'Etat				
I.1. Renforcer la responsabilisation et la transparence dans la gestion des contrats de concession dans les mines, la foresterie et le pétrole				
A. Secteur minier				
<i>* Publication des droits et contrats miniers</i>				
1.	Rendre publics tous les contrats entre les entreprises minières publiques et les partenaires privés dans les 60 jours suivant leur approbation, conformément aux lois et réglementations en vigueur	Continue+	Mines	Réalisée. Le ministère des Finances et des mines avaient publié au mois de juin 2007, les contrats de partenariat entre les entreprises publiques et les entreprises privées sur son site internet (www.minfinrdc.cd). Celui de METALKOL a été publié au Journal officiel. Depuis janvier 2011, six (6) nouveaux contrats ont été publiés sur le site du ministère des mines.
2.	Mener à bien une revue des lois et règlements existants et procéder aux modifications correspondantes en vue de formaliser cette obligation de publication :			
	a) Revue des lois et règlements existants		Mines (CTCPM, PROMINES)	Réalisée. Le ministère des mines a procédé à la relecture des règlements existants. Aucune disposition ne consacre la publication des contrats.
	b) Préparation d'un projet de Décret consacrant la publication de tous les contrats de partenariat dans les secteurs des mines, hydrocarbures et forestier.	31mars 2011	Mines Hydrocarbures Environnement	Réalisée. Le projet de Décret a été élaboré par la CTCPM, discuté avec les Ministères des Hydrocarbures et de l'Environnement. La Banque mondiale a fourni ses commentaires.. .
	c) Soumission du projet de décret consacrant la publication à la Commission des lois du Gouvernement pour examen et adoption	31mars 2011	Mines Hydrocarbures Environnement	Encours. Le projet de décret sera soumis par le Ministre des Mines à la Commission des lois après intégration des commentaires de la Banque Mondiale.
	d) Adoption du projet de décret par le Conseil des Ministres et signature du décret consacrant la publication des contrats après son adoption en Conseil des Ministres	30 avril 2011	Primature	En cours. Le projet de décret sera signé après adoption en Conseil des ministres.
3.	Mener une évaluation satisfaisante du projet de contrat type, dans le secteur des mines, avant son adoption par le Gouvernement.	31mai 2011	Mines (CTCPM, PROMINES) Primature	Réalisée. Le Draft est déjà finalisé au niveau de la CTCPM pour le secteur des mines et transmis à la Banque mondiale pour commentaires avant son adoption par le Gouvernement. Les commentaires de la Banque mondiale seront transmis avant le 10 avril 2011.

N°	ACTIONS A MENER	ECHEANCES	INTERVENANTS	OBSERVATIONS
4	Enregistrer dans le système cadastral tous les droits miniers accordés et les mettre à jour systématiquement avec un accès facile pour le public à travers le site web :		CAMI	<i>Réalisée.</i> Les droits miniers attribués sont affichés dans le système cadastral et seront publiés lorsque le site Web du CAMI sera opérationnel.
	a) Publier la carte des retombes minières et la liste de permis sur le site web du Ministère des Mines	17 déc. 2010	Mines (CAMI, CTCPM)	<i>Réalisée.</i> La carte des retombes minières et la liste de permis sont disponibles sur le site web de la CTCPM (Ministère des Mines) : www.miningcongo.cd
	b) Mettre en place une interface Internet fonctionnelle sur le site du CAMI	30 avril 2011		<i>En cours.</i> Les travaux sont en cours de réalisation par Spatial Dimension dans le cadre du PROMINES. Un appel d'offre a été lancé pour l'achat des équipements, qui seront livrés au cours du mois de mars 2011
5	Assurer la traçabilité des paiements des droits superficiaires afin de permettre au CAMI d'appliquer le règlement minier :		Finances	
	a) Adresser une demande d'ouverture d'un sous-compte de recettes DGRAD	31déc. 2010	Mines (CAMI)	<i>Réalisée.</i> Par lettre n°REF/CAMI/DG/02862/2010 du 31 décembre 2010, le Directeur Général du CAMI a demandé au Ministre des Finances de procéder à l'ouverture d'un sous-compte des recettes des Droits Superficiaires annuels par carré pour assurer la traçabilité de paiement.
	b) Ouvrir un sous-compte de transit DGRAD dans une banque privée	31 janvier 2011	Finances	<i>Réalisée.</i> Sur instruction du Ministre des Finances, la DGRAD a ouvert le 13 janvier 2011 auprès de la Rawbank/Agence de Kinshasa, le compte transitoire n° 05101-0200099736-17 USD pour recueillir et consolider tous les paiements de droits superficiaires avant leur nivellement au compte général du Trésor.
6.	Doter régulièrement le CAMI et les autres entités du Ministère des mines de moyens financiers suffisants pour leur fonctionnement	Continue	Finances Budget	<i>Réalisée.</i> Par lettre n°0231 CAB/MIN/FINANCES /CTR/MUL/NGA/2011 du 18 janvier 2011, le Ministre des Finances s'est engagé à mettre régulièrement à la disposition de CAMI des moyens financiers pour son fonctionnement. A ce jour, le CAMI reçoit régulièrement les dotations mensuelles prévues.
7.	Etendre les services de CAMI dans les provinces	A déterminer	Mines(CAMI)	Déploiement prévu dans le cadre du PROMINES
* Accès concurrentiel et transparent aux ressources minérales				
8.	Mettre en œuvre les procédures d'appels d'offres pour les concessions du domaine public :			

N°	ACTIONS A MENER	ECHEANCES	INTERVENANTS	OBSERVATIONS
	a) Elaborer le manuel des procédures	31 janvier 2011	Mines (CTCPM, CAMI et CRGM)	<i>Partiellement réalisée.</i> Le draft est déjà finalisé au niveau du Ministère des Mines et a pris en compte les commentaires de la Banque mondiale
	b) Adopter le manuel par arrêté du Ministre des mines	31 mars 2011	Mines (CTCPM, CAMI et CRGM)	<i>En cours.</i> Le projet de manuel sera soumis à la signature du Ministre des Mines après intégration de commentaires de la Banque Mondiale.
	c) Elaborer un modèle d'arrêté ministériel permettant de retirer les périmètres miniers mis sous la responsabilité du Centre de Recherches Géologiques et Minières (CRGM) pour leur transfert dans le domaine public de l'Etat, en vue d'organiser les appels d'offres.	31 janvier 2011	Mines (CTCPM, CAMI et CRGM)	<i>Réalisée.</i> Le modèle d'arrêté avait déjà été élaboré et est disponible.
9.	Initier les appels d'offres pilotes en commençant avec les concessions éligibles et prioritaires :		Mines	
	a) Identifier et sélectionner une concession minière pilote, par filière de production, sur la base de dossier technique transmis au Ministère des Mines.	31 mars 2011	Mines (CAMI et CTCPM, CRGM)	<i>Réalisée.</i> Le CRGM a procédé à la sélection de la concession .
	b) Rédiger un cahier des charges et lancer un appel d'offre pilote	31 mai 2011	Mines (CAMI et CTCPM)	Tributaire du point précédent.
	c) Evaluer les offres et attribuer les carrés miniers	30 septembre 2011	Mines (CAMI et CTCPM)	Idem
B. Secteur Forestier				
10.	Finalisation du processus de la revue légale des anciens titres forestiers :			
	a) Publier les revendications et les décisions y afférentes au recours introduit par les détenteurs des titres qui n'ont pas été jugés éligibles à la conversion par la commission interministérielle ad hoc.	31 mars 2011	Environnement	<i>Partiellement réalisée :</i> Les revendications et les décisions afférentes aux recours introduits par les détenteurs des titres sont affichées sur le site de la Commission interministérielle. Elles seront basculées sur le site du Ministère de l'Environnement. Les dispositions sont en cours au niveau de ce ministère pour l'affichage sur son site.

N°	ACTIONS A MENER	ECHEANCES	INTERVENANTS	OBSERVATIONS
	b) Publier le calendrier des négociations des cahiers de charge relatifs aux obligations environnementales et sociales qui seront annexés aux contrats de concessions forestières.	30 avril 2011	Environnement	<i>En cours.</i> Le Ministère de l'Environnement a accordé aux détenteurs des contrats des concessions forestières un délai de six mois courant jusqu'au 31 juillet 2011 pour clôturer les négociations des cahiers de charge. Les dispositions sont en cours pour mobiliser l'assistance technique nécessaire en appui aux concessionnaires. Le calendrier avec des étapes intermédiaires clés est en cours d'élaboration
11	Prendre un décret pour confirmer que l'attribution discrétionnaire selon la procédure de gré à gré, ne serait utilisée que pour les concessions orientées vers les services de conservation et environnementaux	30 avril 2011	Environnement et Primature	<i>Partiellement réalisée.</i> Par lettre n° 584/CAB/MIN/ECN-T/27/JEB/11 du 17 mars 2011, le Ministre de l'Environnement a confirmé son engagement à respecter les dispositions des articles 37 à 39 du décret n° 08/09 du 08 avril 2008 fixant procédure d'attribution des concessions forestières. Après revue, la Banque recommande la prise d'un décret pour renforcer le dispositif juridique.
12	Préparer un rapport sur l'état des lieux des licences et permis existants dans le secteur forestier;	31 janvier 2011	Environnement	<i>Réalisée.</i> La liste de permis de coupe de bois artisanal existant est disponible sur le site web du Ministère de l'Environnement (www.mecnt.cd).
13	Rendre publique et mettre à jour la liste des détenteurs des droits forestiers.	31-mars-11	Environnement	<i>Réalisée.</i> La liste a été élaborée, actualisée et publiée dans le site web du Ministère de l'Environnement le 18 février 2011 (www.mecnt.cd)
14	Actualiser la liste des détenteurs de droits forestiers qui sont à jour pour les paiements d'impôts et informer l'administration des forêts sur les autres cas, à des fins répressives.	Continue Sur une base trimestrielle	Finances (DGRAD et DGI) Environnement	<i>Réalisée.</i> La DGRAD, qui assure le recouvrement de la taxe sur la superficie forestière, a fourni à la date du 23 mars 2011 la liste actualisée des détenteurs des droits forestiers en règle de paiement. La liste sera publiée sur le site Web du Ministère de l'Environnement.
C. Secteur pétrolier				
* <i>Définition et dissémination de la politique sectorielle</i>				

N°	ACTIONS A MENER	ECHEANCES	INTERVENANTS	OBSERVATIONS
15	a) Actualiser la lettre de politique du secteur pétrolier	31 mars 2011	Ministre des Hydrocarbures	<i>En cours.</i> La lettre de politique du secteur pétrolier a été élaborée et adoptée en Conseil des Ministres au mois de mars 2010. Elle fera l'objet d'actualisation suivant les orientations données par le Président de la République et des observations formulées au niveau du Parlement, notamment sur l'octroi de permis d'exploitation et sur l'exploration en privilégiant l'évaluation des réserves au lieu de la taxation forfaitaire. Par ailleurs, la Banque mondiale a également formulé des observations sur cette Lettre de politique, qui ont été examinées avec la partie congolaise. La version actualisée de la lettre est prévue pour la fin du mois de mars.
	b) Adopter de la lettre de stratégies en Conseil des Ministres et vulgarisation	A déterminer et à discuter avec Le Ministre des Hydrocarbures		
<i>* Publication du cadre légal et réglementaire des conventions pétrolières existantes et futures</i>				
16	Mise en place du site web du Ministère des Hydrocarbures à travers :			
	a) Définition des besoins (y compris la formation), préparation des termes de référence, lancement de l'appelle d'offre et signature du contrat de prestation de services	31 mars 2011	SG des Hydrocarbures	<i>En cours.</i> Tenant compte des délais de passation des marchés, il a été décidé d'étendre les discussions sur le contrat signé pour l'installation du site web du Ministère des Finances à la réalisation du site web du Ministère des Hydrocarbures. Il est aussi prévu, à court terme, la mise en réseau des ordinateurs du Secrétariat General aux Hydrocarbures.
	b) Réalisation du site et formation	30 juin 2011		
17	Publication du cadre légal et réglementaire ainsi que les conventions pétrolières et la carte des blocs:			
	a) Publier les lois et règlements existants sur le site web du Ministère des Hydrocarbures.	30 juin 2011	Hydrocarbures	<i>A réaliser.</i> Le Ministère des Hydrocarbures ne dispose pas à ce jour d'un site Web (voir point 17 ci-dessous). La publication des lois et règlements sera effective avec la création du site web.
	b) Publier la nouvelle loi des hydrocarbures sur le site web du Ministère des Hydrocarbures	Après promulgation	Hydrocarbures	<i>A réaliser.</i> La proposition de loi sur les hydrocarbures a été examinée et adoptée au Sénat. Elle sera examinée en seconde lecture au niveau de l'Assemblée nationale avant sa promulgation et publication sur le site web.

N°	ACTIONS A MENER	ECHEANCES	INTERVENANTS	OBSERVATIONS
	c) Rendre public, dans les 60 jours qui suivent leur approbation, toutes les conventions pétrolières ainsi que les permis d'exploration ou d'exploitation. De même, publier toutes les conventions pétrolières existantes	30 juin 2011	Hydrocarbures	Partiellement Réalisée. Les conventions et permis d'exploration et d'exploitation sont publiés au Journal officiel. La liste complète de ces contrats et permis sera publiée sur le site web du Ministère dès qu'il sera fonctionnel. Le décret portant publication des contrats de partenariat couvre également ce secteur (concerne mesure 2c)
	d) Vulgariser la loi sur les hydrocarbures	Après promulgation	Hydrocarbures	En cours. La finalisation des documents explicatifs du cadre légal et réglementaire est subordonnée à la promulgation de la Loi sur les hydrocarbures.
	e) Publier sur le site du Ministère des Hydrocarbures la carte des blocs octroyés, rendus et ouverts, y compris les détenteurs des droits d'exploration et d'exploitation ainsi que la date d'échéance de ces droits.	31 juin 2011	Hydrocarbures	En cours. A ce jour, le Ministère n'a publié au Journal Officiel que les Contrats de Partage de Production (CPP). La carte des blocs (octroyés et non octroyés) et toute information y afférente seront publiées dès que le site web sera opérationnel.
18	Clarification du cadre règlementaire :			
	Adopter les conventions pétrolières types	60 jours après promulgation de la loi	SG des Hydrocarbures	En cours. Le projet de contrat type fera l'objet des échanges entre la Banque mondiale et le Ministère des Hydrocarbures en attendant sa finalisation après la publication de la loi sur les hydrocarbures.
<i>* Octroi des droits d'exploration et d'exploitation pétrolière selon le principe de la concurrence et conformément aux bonnes pratiques internationales</i>				
19	a) Préparer et approuver par arrêté du Ministre des Hydrocarbures les manuels d'appel d'offres et de gré à gré.	30juin. 2011	SG et directeurs des services.	En cours. La prise de l'arrêté est subordonnée à l'approbation de la loi sur les Hydrocarbures. En attendant, un arrêté ministériel organisant l'appel d'offres sur quelques blocs déjà délimités est en cours d'élaboration.
	b) Evaluer les bassins pétroliers nationaux, et classer les zones sur la base de leur maturité	A partir du 31 déc. 2010	Hydrocarbures (SG et autres services)	En cours. Les discussions sont en cours avec les bureaux d'études Airborn et Fugro. Les besoins de financement pour les recherches sont évalués à plus de USD 10.000.000. Le Ministère envisage un appel d'offres par bassin dont les termes de référence sont en cours d'élaboration.
<i>* Amélioration de l'administration du secteur pétrolier et mise en œuvre des réformes</i>				
20	a) Finaliser le cadre organique du Ministère des Hydrocarbures	30-juin-11	Hydrocarbures	En cours. Le cadre organique est en cours d'élaboration au niveau du Secrétariat Général aux Hydrocarbures.
	b) Déterminer les besoins et le plan de formation ainsi que les moyens de financement	31-mars-11	Hydrocarbures	En Cours. Le deuxième semestre 2010 avait déjà permis d'assurer la formation pour 50 agents du Ministère. La formation 2011 a démarré le 22 février 2011 et est assurée par l'Institut Français de Pétrole (IFP). Au regard de l'ampleur de la tâche à accomplir, un

N°	ACTIONS A MENER	ECHEANCES	INTERVENANTS	OBSERVATIONS
				financement complémentaire est requis. Montant à préciser par le Ministère.
<i>* Protection de l'environnement</i>				
21	Définir la procédure relative à la déclaration des zones protégées et des zones restreintes ainsi que leurs classements et déclassement par rapport à l'exploration et à l'exploitation pétrolière.	30/06/2011 (cf. loi des Hydrocarbures)	Hydrocarbures, Mines et Environnement	Domaine de collaboration avec le Ministère de l'environnement pour s'assurer que : (i) que les principes de classement et de déclassement des zones aussi bien que les responsabilités institutionnelles y afférentes sont définis et reflétés dans le cadre juridique et réglementaire de l'environnement ;(ii) de la cohérence entre le cadre juridique et réglementaire des hydrocarbures et celui de l'environnement.
D. Thèmes transversaux				
<i>I.2. Assurer la transparence et traçabilité de toutes les ressources générées par l'attribution des concessions minières, forestières et pétrolières, de permis et autres titres</i>				
22	Adopter les rapports de l'ITIE vérifiant les montants perçus et versés au Trésor public en 2008 et 2009, et un plan d'action pour résoudre les disparités	12 juin 2011	Plan, Mines et Hydrocarbures	En cours. Les rapports ITIE 2008 et 2009 sont en cours d'élaboration au Secrétariat de l'ITIE. Les rapports préliminaires seront présentés au mois de mai 2011 cependant certaines structures de l'Etat (DGI, DGDA, OCC ,CEC) et entreprises n'ont pas encore fourni les informations attendues
23	Adopter une procédure qui permet de suivre régulièrement l'enregistrement de toutes les ressources dans les comptes du Trésor, 10 jours après la clôture de chaque mois.	Continue	SG des Ministères des Hydrocarbures, Mines , Environnement, DGRAD,DGI,D GDA et CTR	Réalisée. Sous la Coordination du CTR, les experts des régies financières, de ministères sectoriels et de la Banque mondiale ont convenu d'un format cadre de présentation et de suivi de recettes. L'instruction permanente n°1228 CAB/MIN/FINANCES/CTR/MUL/KAN/2011 sur le suivi des recettes des secteurs des ressources naturelles a été signée par le Ministre des Finances le 19 mars 2011..
24	Rendre publics sur une base trimestrielle sur le site du Ministère des Finances : (i) les recettes provenant des ventes des biens du secteur des ressources naturelles ; (ii) les primes (Pas-de-porte), les dividendes et les redevances perçues.	A partir du 1er janvier 2011	Finances (DGI et DGRAD), Ministères sectoriels	En cours. La première publication se fera au mois d'avril 2011 et va concerner le premier trimestre de l'année. L'instruction permanente n°1228 CAB/MIN/FINANCES/CTR/MUL/KAN/2011 sur le suivi des recettes des secteurs des ressources naturelles a été signée par le Ministre des Finances le 19 mars 2011.
<i>I.3. Veiller à ce que la cession des actifs des entreprises publiques et la gestion des titres miniers soient faites en conformité avec les meilleures pratiques internationales</i>				
25	a. Appliquer les dispositions de la loi n° 08/008 du 07/07/2008 relative aux désengagements de l'Etat des Entreprises du Portefeuille, en l'occurrence celles relatives aux autorisations	31 mars 2011	Portefeuille, COPIREP	Partiellement réalisée. Les dispositions légales existent. Elles seront renforcées par une circulaire du Ministre du Portefeuille à l'attention de Présidents des Conseils d'administration et des ADG des sociétés du portefeuille. Le projet est en cours de finalisation et sera soumis à

N°	ACTIONS A MENER	ECHEANCES	INTERVENANTS	OBSERVATIONS
	du Ministre du Portefeuille pour le recours aux appels d'offres concurrentielles.			la Banque mondiale pour commentaires. Cette circulaire imposera le respect de dispositions légales en matière de passation des marchés et des conclusions des partenariats
	b. Mettre en place des principes directeurs pour la gestion des titres miniers détenus par les entreprises minières publiques, les modalités de transfert à des partenaires privés ou publics, et la gestion des produits issus de ces transferts.	30 juin 2011	Finances, Mines, Portefeuille	Mettre en place un groupe de travail pour réfléchir sur la question et présenter les propositions aux Autorités.
	1.4. Mécanisme de transparence et de redevabilité			
26	Formaliser une plateforme de suivi et dialogue participatifs, à l'instar de l'ITIE comprenant toutes les parties prenantes (Gouvernement, société civile, entreprises publiques et privées), concernant la politique minière et sa mise en œuvre, ainsi que la gestion du secteur de ressources naturelles	30 juin 2011	Mines (CTCPM et PROMINES)	<i>En cours.</i> L'esquisse de la plateforme, préparée au niveau de CTCPM, est en cours de finalisation par une commission impliquant toutes les parties prenantes. Une réunion d'harmonisation se tiendra ce vendredi 25 mars 2011. Un atelier est prévu pour adopter la version finale à soumettre à la sanction de l'autorité
27	Evaluer régulièrement les actions décrites ci-dessus, publier les résultats et mettre en œuvre les recommandations en vue de faciliter le suivi et le reporting concernant la publication des contrats et le recours aux appels d'offres	Sur une base annuelle en commençant en 2012 (actions mises en œuvre en 2010 et 2011)	Mines (CTCPM et PROMINES)	Les travaux préparatoires débiteront au second semestre 2011
	II. L'Immunité des contrats et l'amélioration du climat des affaires			
	2.1. Renforcement de la sécurité juridique et système d'arbitrage plus efficace			
28	Adhésion à la Convention de New York de 1958 sur la reconnaissance et l'exécution des décisions arbitrales internationales :			

N°	ACTIONS A MENER	ECHEANCES	INTERVENANTS	OBSERVATIONS
	a) Confirmer par le Gouvernement l'intention d'adhérer à la Convention de New York	15 janvier 2011	Justice	<i>Réalisée.</i> Le Gouvernement a, par Lettre d'intention complémentaire du 21 janvier 2011 adressée au Directeur Général du Fmi, manifesté son souhait de prendre des mesures nécessaires pour son adhésion à la Convention de New York de 1958. Cet engagement a été renforcé par la lettre du Premier Ministre référencée GC/PM/152/2011 du 18 mars 2011 adressée au Président du Groupe de la Banque mondiale..
	b) Elaborer les documents juridiques pour l'adhésion à cette convention	28 février 2011	Justice	<i>Réalisée.</i> Les documents en rapport avec l'adhésion de la RDC à la Convention de New York de 1958 ont été élaborés et transmis au Premier Ministre par le Ministre de la Justice.
	c) Faire examiner ces documents juridiques par la Commission Gouvernementale des Lois	31 mars 2011		Une session d'information a été organisée, par vidéo conférence, entre les experts du Gouvernement et les juristes indépendants au bureau de la Banque mondiale le lundi 21 mars 2011
	d) Adopter en Conseil des Ministres les documents juridiques relatifs à l'adhésion à la Convention de New York.	07 avril 2011	Justice	<i>En cours.</i> Le Ministre de la Justice et Droits humains a soumis au Gouvernement pour examen et adoption, les documents y afférents.
	e) Soumettre les documents juridiques relatifs à l'adhésion à la Convention de New York au Parlement pour adoption.	15 avril 2011	Justice	<i>En cours.</i> Les documents juridiques seront transmis au Parlement pour examen après adoption en Conseil des ministres.
	f) Mettre en œuvre un programme de mise à niveau des capacités des juges et autres professions juridiques et techniques concernés par l'arbitrage, en parallèle avec la mise en œuvre de la loi Uniforme sur l'Arbitrage de l'OHADA.	Juil.-sept 2011	Justice	<i>En cours.</i> Une formation des magistrats et auxiliaires de la Justice a été assurée au mois de février 2011 par l'Ecole supérieure de la magistrature du Bénin.
	g) Dépôt des documents juridiques à la section des Nations Unies pour les traités internationaux	30 jours après l'adoption de la loi par le Parlement	Justice	

III. L'utilisation transparente et efficace des ressources publiques affectées : concurrence et publication d'informations

3.1. Les institutions de passation des marchés totalement installées et fonctionnelles

N°	ACTIONS A MENER	ECHEANCES	INTERVENANTS	OBSERVATIONS
29	Rendre fonctionnelles l'ARMP et la DGCMP conformément aux textes en vigueur en procédant aux nominations du représentant du secteur privé, du DG de l'ARMP et du DG de la DGCMP ainsi que le personnel opérationnel	26 Mars 2011	Présidence, Primature, ARMP, Ministère Budget	<i>Partiellement réalisé.</i> Le Directeur Général de l'ARMP et son adjoint ont été nommés par Ordonnance n° 11/24 du 24 mars 2011. Il reste la nomination par Ordonnances, du représentant du secteur privé au Conseil d'administration et du Directeur Général de la DGCMP.
30	Mettre en place le Comité de Règlement des différends de l'ARMP par la désignation sur une base paritaire des membres représentant chacune des institutions (état, secteur privé et société civile) et procéder à l'installation effective	02 Avril 2011	Primature et ARMP	Chacune des trois institutions a déjà suggéré des noms de leurs représentants. Attente du décret de nomination.
31	Mettre en place le budget de fonctionnement de l'ARMP pour l'année 2011	02 Avril 2011	Min Bud/ARMP	Etude en cours au niveau du Ministère du Budget
32	Mener la réflexion sur un mécanisme de financement pérenne de l'ARMP y compris les coûts des audits annuels de la passation et de la gestion des marchés publics et délégations de services publics, mécanisme devant assurer l'indépendance et l'efficacité de l'institution.	30 Juin 2011	Primature/Min Bud/ARMP	Aucune initiative n'a pour le moment été prise. Initier la réflexion et les études
33	Mettre en place les CGMP des ministères pilotes et nommer leurs animateurs	31 Mars 2011	Min. Concernés	Un modèle d'arrêté ministériel portant mise en place des cellules de passation des marchés a été proposé aux institutions pilotes et 5 parmi elles ont mis en place leurs cellules (EPSP, Santé, ITPR, Cour suprême de la justice, Agriculture). La formation des équipes de ces cellules va commencer ce 28 mars 2011.
34	Mettre en place les CGMP et nommer les animateurs pour :		Min. concernés	Les dispositions spécifiques ont été définies à travers la circulaire du 12 février du Ministre du Budget et les directives sur les mécanismes de mise en place des cellules des entités concernées leur seront communiquées.
	a) les autres ministères	30 Avril 2011		
	b) les Etablissements Publics	30 avril 2011		idem
	c) les sociétés à participation majoritaire de l'état	30 avril 2011		
35	Organisation et tenue par la Primature de l'atelier annonçant la mise en place d'une nouvelle législation des marchés publics et son application effective au	30 Avril 2011	Primature	Les préparations sont en cours

N°	ACTIONS A MENER	ECHEANCES	INTERVENANTS	OBSERVATIONS
	plan national et provincial			
3.2. Le nouveau dispositif de la passation des marchés publics et des délégations de services publics est fonctionnel au niveau provincial en y installant totalement et en rendant opérationnelles toutes les institutions de passations de marchés après avoir pris les Edits provinciaux				
36	Adoption par les provinces pilotes des édits provinciaux et nomination et installation du personnel clé chargé de l'animation des institutions de passation de marchés	30 Avril 2011	Prov. Concernées	Un séminaire de validation de l'édit cadre s'est tenu à Kinshasa au mois de juillet 2010 avec les représentants des provinces. Une mission de sensibilisation pour les modalités de prise des édits et de mise en place des institutions dans les provinces est prévue. Un financement est requis pour la réalisation de cette mission.
37	Adoption par les autres provinces des édits provinciaux et nomination et installation du personnel clé chargé de l'animation des institutions de passation de marchés	31 Mai 2011	Prov. Concernées	idem
3.3. Appui à la mise en œuvre du nouveau dispositif de passation des marchés				
38	Utiliser l'expertise individuelle mise en place pour finaliser le plan de formation à l'échelle centrale et proposer une ébauche de plan de formation à l'échelle provinciale	16 Avril 2011	ARMP et Consultant	A prévoir pour le prochain séjour du consultant à Kinshasa. Le consultant arrive le 28 mars intégrera ces tâches dans son programme
39	Signer le contrat avec le cabinet d'assistance technique aux nouvelles institutions de la passation des marchés et faire démarrer les activités y compris celles de formation	30 Avril 2011	Primature/ ARMP	Les propositions reçues de deux cabinets sont en cours d'évaluation.
3.4 Renforcer la transparence dans toutes les procédures de passation et de gestion des marchés publics				
40	Approbation par la DGCMP des plans de passation des marchés élaborés par les CGMP des ministères pilotes et publication par toute voie appropriée	30 avril 2011	DGCMP	Attente de l'installation des CGMP, et nomination de leurs animateurs, suivi de la formation à assurer par le consultant dont la mission démarre le 28 mars.
41	Publication par toute voie appropriée de toutes les décisions de passation des marchés y compris les réclamations et recours des soumissionnaires	30 juin 2011	ARMP	Attente démarrage effectif de la mise en application
42	Installer le site web dédié aux marchés publics et le rendre entièrement opérationnel tout en envisageant sa connexion à DGmarket	30 Juin 2011	ARMP et PRCG	Les TdR ont été finalisés et soumis à la BM. Il est envisagé l'intégration de cette activité dans un marché existant (PRCG)
3.5. Contrôle de qualité : Evaluation de la fonctionnalité et du fonctionnement des nouvelles institutions aussi bien au niveau central que provincial et vérification du degré de respect par tous les acteurs des règles édictées par la loi et ses textes d'application (au moins 80% de tous les marchés au-dessus d'USD 500 000 attribués sur base concurrentielle)				

N°	ACTIONS A MENER	ECHEANCES	INTERVENANTS	OBSERVATIONS
43	Faire un état des lieux de la mise en œuvre du Code des marchés publics y compris l'analyse des plans de passation des marchés et soumettre le rapport	31 Octobre 2011	ARMP	Six mois après l'opérationnalisation du système
44	Soumettre le rapport sur la mise en œuvre du Code des marchés publics aux niveaux central et provincial montrant qu'au moins 75% de tous les marchés au-dessus d'USD 500 000 pour les services centraux et USD 200 000 pour les provinces ont été passés sur une base compétitive et qu'au moins 50% des marchés concernés ont respecté les règles .	30 Juin 12	ARMP	Evaluation des marchés passés dans l'exécution du budget 2011